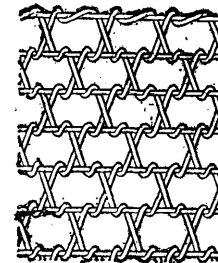


plupart des dentelles à la main, elles sont arrêtées au moyen d'un nœud. Le premier tulle fut fabriqué par le rév. William Lee, en 1586, à Galveston, près de Nottingham, au moyen d'un métier à bas. Cette industrie nouvelle ne commença cependant à se développer qu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1816, elle fut importée en France, à Calais et à Saint-Pierre-les-Calais. On eut, à la même époque, l'idée d'exécuter à la main sur les tulles ainsi fabriqués à la machine des broderies imitant la dentelle faite tout entière aux fuseaux ou à l'aiguille. Puis on perfectionna l'outillage, en substituant aux métiers à bras des métiers à bobines, — d'où le nom de *tulle bobin* ou *bobinot*, — et en les dotant de la mécanique Jacquart. On arriva, de la sorte, à obtenir directement, par l'em-



Tulle.

ploi de fils supplémentaires, non plus seulement le tulle simple, mais aussi les dessins et, de nos jours, les dentelles ainsi tissées à la machine, les *imitations*, sont de tout point semblables aux dentelles à la main. Les « alençons », les « valenciennes », les « chantillys », les « malines », les « bruxelles », les « bruges » que fabriquent, à très bon marché, les grandes manufactures de Saint-Pierre-les-Calais, de Lyon et de Nottingham, présentent même, à l'œil, sur les dentelles véritables, si chères (V. DENTELLE), une supériorité : elles ont une régularité que la machine seule peut donner.

Le tulle se compose d'un fil de chaîne vertical et de deux fils de trame obliques se croisant de gauche à droite, puis de droite à gauche, d'une lisière à l'autre. Les fils de chaîne sont enroulés sur des cylindres, les fils de trame sur de petites bobines très plates recevant chacune 100 m. de fil et au nombre de 1.200 à 3.000, quelquefois 4.000, par métier. Un cadre en fer reçoit toutes ces bobines, maintenues par un ressort qui leur permet de se dévider lorsque le fil est tiré avec précaution, et chaque fil de chaîne, posé verticalement, est entouré par l'une d'elles, qui passe à l'autre rangée de peignes pour entourer le fil voisin, et ainsi de suite d'un bout à l'autre du métier, obliquement, jusqu'à la lisière. Elle est ensuite renvoyée, en sens contraire et toujours obliquement, jusqu'à l'autre lisière.

Deux ouvriers *tullistes*, qui se relaient par fractions de cinq à six heures environ, sont attachés à chaque métier. Ils sont payés, à Calais, au *rack*. C'est une mesure anglaise qui correspond à 1.920 mouvements du métier ou « molines » et qui représente, à raison de huit mouvements par maille, 240 mailles, soit, suivant la finesse ou « gauge » du métier, 50 à 65 centim. de tissu. Le prix du rack varie, du reste, entre 0,70 fr. pour les articles communs et 1 fr. 80 pour les articles les plus riches, et comme il faut, pour l'exécution, de vingt à vingt-cinq minutes, un ouvrier tulliste gagne, par semaine, de 50 à 120 fr. : en moyenne, 70 fr. La fabrication du tulle comporte, du reste, comme celle des autres tissus, pour les opérations préparatoires et accessoires, l'emploi d'un certain nombre d'auxiliaires : d'abord le *metteur en carte*, qui transpose pour le métier les modèles choisis par le fabricant et qui, lorsqu'il s'agit d'imitations de valenciennes, de malines ou autres dentelles riches, est souvent un véritable artiste, gagnant de 7.000 à 10.000 fr. par an ; puis le *pointeur*, qui traduit en chiffres l'esquisse du metteur et qui reçoit un salaire fixe de 20 à 40 fr. par semaine ; le *perceur de cartons*, qui transforme en trous les chiffres du pointeur, avec l'aide d'un petit garçon de douze à quinze ans, le *laceur de cartons*, et qui reçoit, lui aussi, un salaire fixe se tenant entre 45 et 50 fr. par semaine ; le *wapeur*, qui

**TULLE.** Le tulle est un tissu léger et transparent fait avec quelques brins très fins de fil, de coton ou de soie et formant un réseau rond ou carré à mailles tantôt hexagonales et arrondies (tulle ordinaire), tantôt hexagonales et allongées (tulle Malines), tantôt carrées (tulle genre Bruxelles ou faux Bruxelles). C'est de la dentelle, mais de la dentelle à la machine, de la « dentelle d'imitation », et son réseau peut toujours se distinguer de celui de la « vraie dentelle » ou dentelle à la main (V. DENTELLE) en ce que les mailles en sont d'une parfaite régularité et peuvent s'élargir facilement, tandis que, dans la

dévide la soie et la dispose sur les rouleaux; la *wheeluse*, qui charge les bobines et qui gagne, comme le wapeur, 30 fr. par semaine; les *plieuses*, les *raccommodeuses*, les *dévideuses* et les *échautillonneuses*, qui touchent de 18 à 25 fr. par semaine.

Saint-Pierre-les-Calais et Lyon sont, avons-nous dit, en France, les centres principaux de l'industrie des tulles. Les produits calaisiens se distinguent notablement des produits lyonnais. Les premiers sortent des métiers tout finis. Les seconds, au contraire, appellent, après le travail mécanique, une main-d'œuvre considérable qui consiste à entourer d'un fil de soie les dessins indiqués sur le tissu. Saint-Quentin a aussi des fabriques de tulle importantes, surtout de *blondes* (V. ce mot). Enfin, Caudry, dans le Nord, a la spécialité du tulle de coton uni. Particulièrement prospère jusqu'à ces dernières années, l'industrie française du tulle, — qui a tué complètement, soit dit entre parenthèses, celle des dentellières, occupant encore, il y a un demi-siècle, dans le seul dép. du Calvados, plus de 50.000 personnes, — a subi, à la fin de l'année 1900, du fait de la grande grève des tulles, une crise désastreuse, dont, un an après, les effets se font encore sentir. En Angleterre, Nottingham, le berceau du tulle, est demeuré le grand centre de fabrication. On y fait principalement le rideau de tulle, les tulles pour manteaux et vêtements de dessous, les voiles, les fichus. La Belgique fait surtout les tulles unis clairs, pour la broderie et les applications, l'Espagne les mantilles.

En 1900, les exportations de tulles ont eu une valeur de 71.461.000 fr., savoir : tulles unis de coton, 1.966.200 fr.; tulles bobinots pour rideaux, 391.000 fr.; dentelles de coton à la mécanique, 29.450.000 fr.; rideaux de tulle, 684.000 fr.; tulle de soie uni, 19.250.000 fr.; dentelles de soie à la mécanique, 19.705.000 fr. Les importations ont eu une valeur de 11.206.000 fr. seulement, savoir : tulles unis de coton, 213.500 fr.; tulles bobinots pour rideaux, 9.000 fr.; dentelles de coton à la mécanique, 8.882.500 fr.; rideaux de tulle, 16.000 fr.; tulle de soie uni, 2.048.000 fr.; dentelles de soie à la mécanique, 37.000 fr. — Les dentelles à la main ne figurent la même année que pour 748.000 fr. dans les exportations et 8.155.000 fr. dans les importations.